

1933)

**AVENANT 2024 À LA  
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE  
2022-2024**

**ENTRE :**

**LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°03-01 de la commission permanente du conseil départemental du 14 novembre 2024,

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

**ET :**

**LA COMMUNE DE MONTFERMEIL**, domiciliée Hôtel de Ville, 7 Place Jean Mermoz, représentée par son maire, M. Xavier Lemoine, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n°...2025-04-109 du 30.04.2025.

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

**Il est exposé et convenu ce qui suit.**

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale du 26 avril 2023 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Montfermeil, le présent avenant est conclu pour l'année 2024.

**Article unique - Programme d'actions et financement**

L'article 3 de la convention du 26 avril 2023 est complété comme suit :

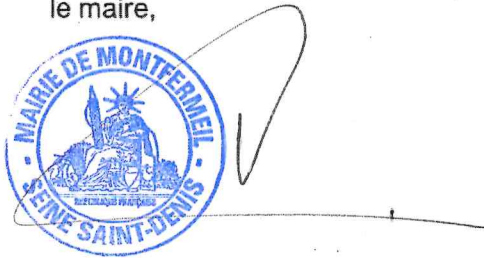
Au titre de l'année 2024 une subvention de **30 900 euros** du Département est attribuée à la Commune.

Les projets détaillés et le montant des subventions par projet figurent dans l'annexe programmatique du présent avenant.

Fait à Bobigny, le

23 JUL. 2025

Pour la Commune de Montfermeil,  
le maire,



**Xavier Lemoine**

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le vice-président,

**Karim Bouamrane**

## ANNEXE 2

### A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2022-2024

#### COMMUNE DE MONTFERMEIL – ANNÉE 2024

##### ***Programme Priorité développement culturel***

###### ***- Résidence mission pluriannuelle d'éveil artistique et culturel des très jeunes enfants***

Dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC île-de-France, le Département a élaboré un cahier des charges pour la mise en place de résidences mission pluriannuelles petite enfance, permettant aux villes de s'engager dans une démarche au long cours en faveur de l'éveil artistique et culturel.

Le service culturel de la ville a initié la structuration de son offre d'éveil artistique et culturel en 2023, dans le domaine de la voix, de la musique et du mouvement afin de créer un héritage durable en termes de diversité de projets et de parcours sur son territoire (ateliers parents-enfants, programmation salle et in-situ, pratiques artistiques régulières en structures petite enfance). En 2024, il a poursuivi cette dynamique en s'appuyant sur les artistes du collectif *la Ville au loin*, qui coordonne le projet dans quatre crèches municipales, une PMI départementale, la salle Édith Piaf et la médiathèque. Pour la troisième et dernière année de la résidence mission, la ville continue sa collaboration avec le collectif autour d'une création collective avec les professionnel.le.s de la petite enfance qui ont su se saisir des propositions artistiques qui leur ont été faites ces dernières années et souhaitent les partager avec les familles.

Les artistes du collectif travaillent à la réalisation de contes musicaux et réalisent avec les professionnel.le.s un recueil accompagné de vidéos permettant de retranscrire les chants en Langue des Signes Française. Ce recueil sera une ressource pour les structures petite enfance de la ville.

**Ville : 8 550 euros**

**Département : 24 000 euros (dont recettes DRAC 12 000 euros)**

###### ***-Défilé Cultures et Création : sensibilisation et médiation en direction des publics***

Le Défilé Cultures et Création résulte d'une ambition politique de proposer à la population un événement fédérateur et inclusif ayant pour levier la culture en réponse aux émeutes de 2005. Cet événement autour de la couture et de l'art textile vise à valoriser les origines et savoir-faire des habitants. Il repose sur des partenariats avec le groupe LVMH, la Chambre des métiers et de l'artisanat et des classes de lycées professionnels à Bondy et Aubervilliers.

Le parcours de sensibilisation et de médiation vise plusieurs types de publics. Le jeune public avec une vingtaine d'heures d'intervention à l'adresse des animateurs et des enfants autour de la thématique du défilé dans les ALSH de la ville. Les amateurs qui bénéficient de 18 master classes, 2 sorties, 3 temps de rencontres autour de la cuisine du monde en vue de leur participation au défilé et les jeunes talents qui bénéficient d'un parcours approfondi en vue de se professionnaliser. Enfin, la médiathèque fait le lien avec le public scolaire en proposant des actions culturelles autour du livre et de la lecture sur le thème du défilé.

**Ville : 5 800 euros**

**Département : 5 000 euros**

###### ***- Stage d'éveil artistique et culturel***

La ville propose à chaque vacance scolaire une semaine de stage de sensibilisation et d'éveil artistique et culturel autour d'une thématique pour des enfants de différentes tranches d'âges dans le but de favoriser l'accès à une pratique artistique au plus grand nombre. Trois semaines de stage sont proposées, animées par la médiatrice de la ville et des artistes intervenants professionnels. Pour la saison 2024-2025, la ville propose un premier stage autour des émotions avec Maria Cadenas, comédienne spécialisée dans le clown et théâtre de geste et Alfredo Mola, musicien. Un stage sur le thème de la ville fait intervenir Anaïs Lacombe, illustratrice et Boris Jean,

plasticien. Le troisième stage proposé est centré autour des mythes avec Odile Billard, comédienne et la compagnie le Théâtre du Shabano.

**Ville : 2 000 euros**

**Département : 1 900 euros**

**MONTANT DE LA SUBVENTION : 30 900 euros**

**David Raynal**

Directeur de la Culture, du Patrimoine,  
Du Sport et des Loisirs

**WD 19935**

Réf : DCPSL/ SCAT/GB/

Affaire suivie par : G.Baraglioli

Tél : 01 43.93.83.58

124501



**MONSIEUR XAVIER LEMOINE**  
**MAIRE**  
**HOTEL DE VILLE**  
**7 PLACE JEAN MERMOZ**  
**93370 MONTFERMEIL**

A l'attention du Directeur général des services

Bobigny, le

**12 AOUT 2025**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire original de l'avenant 2024 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 entre la commune de Montfermeil et le Département, dûment signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.



**David Raynal**



**AVENANT 2024 À LA  
CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE  
2022-2024**

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°IV de la Commission permanente du Conseil départemental du 28 novembre 2024,

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

**ET :**

**LA COMMUNE DE MONTFERMEIL**, domiciliée Hôtel de Ville, 7 Place Jean Mermoz, représentée par son maire, M. Xavier Lemoine, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n°..2025-06-109 du 30.04.2025.

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

**Il est exposé et convenu ce qui suit.**

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale du 26 avril 2023 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Montfermeil, le présent avenant est conclu pour l'année 2024.

**Article unique - Programme d'actions et financement**

L'article 3 de la convention du 26 avril 2023 est complété comme suit :

Au titre de l'année 2024 une subvention de **10 000 euros** du Département est attribuée à la Commune.

Le projet détaillé figure dans l'annexe du présent avenant.

Fait à Bobigny, le  
En trois exemplaires,

12 3 JUL. 2025

Pour la Commune de Montfermeil,  
le maire,



**Xavier Lemoine**

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le vice-président,

**Karim Bouamrane**

## **ANNEXE 2**

### **À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2022-2024**

#### **COMMUNE DE MONTFERMEIL – ANNÉE 2024**

##### ***Biennale Multitude 2025***

##### ***- Réalisation d'un film documentaire sur le défilé des cultures et de la création***

A l'occasion des 20 ans du Défilé des cultures et de la création à Montfermeil, créé après les émeutes de 2005 à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, l'école Kourtrajmé va réaliser un film d'une durée de 1h30, afin de montrer la richesse des racines des habitants du territoire et leurs talents en matière de création textile. À partir d'entretiens réalisés avec les participant.e.s des défilés passés et à venir, et des archives municipales, le film mettra en lumière la pluralité des cultures présentes. Les habitant.e.s seront invité.e.s à contribuer à l'écriture du film, via des ateliers dédiés.

Par ailleurs, cet événement va permettre la découverte des métiers de la mode et du cinéma.

**Ville : 50 000 euros**

**Département : 10 000 euros**

**MONTANT DE LA SUBVENTION : 10 000 euros**



S

**David Raynal**

Directeur de la Culture, du Patrimoine,  
Du Sport et des Loisirs

WD 20105  
Réf : DCPSL/ SCAT/GB/  
Affaire suivie par : G.Baraglioli  
Tél : 01 43.93.83.58

124499



**MONSIEUR XAVIER LEMOINE**  
**MAIRE**  
**HOTEL DE VILLE**  
**7 PLACE JEAN MERMOZ**  
**93370 MONTFERMEIL**

A l'attention du Directeur général des services

Bobigny, le

**12 AOUT 2025**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire original de l'avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 entre la Commune de Montfermeil et le Département, dûment signé, dans le cadre de la biennale multitude 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

  
**David Raynal**

